

QUÉBEC – Le taux d'indexation au régime d'imposition des particuliers au Québec et au régime d'aide sociale a été fixé à 0,97 pour cent pour 2014, applicable à partir du 1er janvier.

Le taux d'indexation pour 2014 correspond à la variation de l'indice des prix à la consommation du Québec (sans l'alcool et le tabac) entre les années financières se terminant le 30 septembre 2013 et le 30 septembre 2012.

Cette indexation, automatique à chaque année, s'applique aux seuils des tranches de revenu imposable de la table d'imposition des particuliers, et au montant de base accordé aux contribuables. Elle s'applique aussi à la plupart des paramètres utilisés pour déterminer les crédits d'impôt des particuliers.

Selon le ministère de Finances, l'indexation au régime d'imposition des particuliers représentera un gain de 253 millions \$ en 2014 pour les contribuables québécois.

Cette indexation de 0,97 pour cent succède à des hausses de 2,48 pour cent en 2013 et de 2,66 pour cent en 2012.

Les pensions alimentaires au Québec sont, elles, indexées de 0,9 pour cent au 1er janvier, indique le ministère de la Justice, qui se base, lui, sur l'indice annuel des rentes du Québec.

Les sommes versées aux bénéficiaires du Régime de rentes du Québec sont d'ailleurs elles aussi augmentées de 0,9 pour cent dès janvier.

Fédéral

Au fédéral, les prestations de la Sécurité de la vieillesse, qui comprennent la pension de base, le Supplément de revenu garanti et les allocations, augmentent de 0,1 pour cent. Le montant

maximal de la pension de base passera ainsi de 550,99 \$ à 551,54 \$ par mois.

Le taux de contribution de l'employé à l'assurance-emploi demeure gelé en 2014, à 1,88 \$ par 100 \$ de gains assurables. Mais comme ces gains devraient généralement augmenter un peu, le travailleur canadien pourrait verser en moyenne davantage à la caisse — jusqu'à 23 \$ de plus, pour un total de 914 \$.

Par contre, les crédits d'impôt pour dons de charité augmenteront pour la première fois au fédéral en 2014: ils passent de 15 à 40 pour cent pour la première tranche de 200 \$. Et les Canadiens qui franchissent pour la première fois ce seuil des 200 \$ obtiendront un crédit d'impôt de 54 pour cent plutôt que de 29.

Cet article [Aide sociale et impôt: taux d'indexation de près de 1 % en ce 1er janvier](#) est apparu en premier sur [L'actualité](#).

Consultez la source sur Lactualite.com: [Aide sociale et impôt taux d'indexation de près de 1 en ce 1er janvier](#)